COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf le neuf novembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel HUMBERT, Maire.

Etaient présents: Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine, Monsieur CORZANI Hervé, Monsieur YASSINE Abdelhamid, Monsieur FELLER Daniel, Monsieur BODENANT Alain, Madame FAUVE Anne-Marie, Madame LARUELLE Ghyslaine, Monsieur VINCENT Dominique, Monsieur NOUTS Dominique, Madame FELLER Marie-Claude, Monsieur MAROUS Raoul, Madame SALTZMANN Annie, Monsieur NIARI Georges, Monsieur LEBORGNE Christian pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé, Madame LAUDICINA Florence, Monsieur DIAB Farid, Mademoiselle SITA Margaux

<u>Etaient excusés</u>: Madame MANILEVE Brigitte, Monsieur LEBORGNE Christian pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé

Secrétaire de séance : Madame SITA Margaux

Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Maire : Lecture des décisions

- 114/09 Convention avec SOISY SUR SEINE pour les frais de scolarité 2009/2010 pour un montant de 840 euros.
- 115/09 Formation CACES R372 du 7 au 9 décembre pour un montant de 2978.04 🛚
- 116/06 Formation CACES R389 du 16 au 18 décembre pour un montant de 2978.04 🏻
- 117/09 Convention avec la compagnie des épices samedi 21 novembre pour un montant de 508.60 🏻
- 118/09 Convention avec RIV'ARTS production le 19 décembre 2009 pour un montant de 800 🛘 TTC
- 119/09 Convention avec cas d'espèces pour une prestation artistique dans les écoles pour un montant de 750 **I** TTC
- 120/09 Formation Premier Secours Citoyen premier niveau avec le SDIS pour les 18 et 19 novembre pour un groupe de 10 pour un montant de 670 **I** TTC
- 121/09 Formation Premier Secours Citoyen premier niveau avec le SDIS pour les 3 et 4 décembre pour un groupe de 10 pour un montant de 670 **I** TTC.

1. <u>Transformation du POS en PLU, validation des objectifs 2009, annulation de la délibération du 26 novembre 2002</u>

Le conseil municipal décide de rapporter la délibération n°112/2002 du 26/11/02 prescrivant la révision du POS pour le transformer en PLU.

Dit que la délibération n°50/2009 du 20/06/09 « prescrit » et ne « confirme » pas la révision générale du POS valant élaboration du PLU.

Approuve les objectifs de la révision du POS valant élaboration de PLU.

Pour : 18 voix (Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine, Monsieur CORZANI Hervé, Monsieur YASSINE Abdelhamid, Monsieur FELLER Daniel, Monsieur BODENANT Alain, Madame FAUVE Anne-Marie, Madame LARUELLE Ghyslaine, Monsieur VINCENT Dominique, Monsieur NOUTS Dominique, Madame FELLER Marie-Claude, Monsieur MAROUS Raoul, Madame SALTZMANN Annie, Monsieur NIARI Georges, Monsieur LEBORGNE Christian pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé, Madame LAUDICINA Florence, Monsieur DIAB Farid, Mademoiselle SITA Margaux)

2. Avenant n°2 pour la réalisation des Jones Marins

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, le Pouvoir Adjudicateur, à signer un avenant n°2 au marché en procédure adaptée pour la viabilisation de la 1ère tranche 1ère phase du lotissement des Jones Marins d'un montant de moins 43 368,00**I**HT soit - 51 868,12 **I**TC représentant une minoration de 1,09 % du montant initial du marché pour les 5 entreprises.

Vote : Même nombre de voix que le 1er point

3. Déclaration préalable pour la construction d'un transformateur EDF

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour la réalisation par ERDF d'un poste électrique d'une tension inférieure à 63 000 volt comprenant la distribution électrique et la transformation pour l'alimentation des armoires d'éclairage public et du bassin enterré dans le quartier des Joncs-Marins ; Vote : Même nombre de votant que le 1^{er} point.

4. Décision modificative n°1

Le conseil municipal décide d'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrés en dépenses et en recettes, la décision modificative N°1 du budget 2009 de la Commune est arrêtée à un total de :

- La section de Fonctionnement :
- 0.00 Euros
- La section d'Investissement :
- 652 000.00 Euros

Pour: 17 voix (Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine, Monsieur CORZANI Hervé, Monsieur YASSINE Abdelhamid, Monsieur FELLER Daniel, Monsieur BODENANT Alain, Madame FAUVE Anne-Marie, Madame LARUELLE Ghyslaine, Monsieur VINCENT Dominique, Monsieur NOUTS Dominique, Madame FELLER Marie-Claude, Monsieur MAROUS Raoul, Monsieur NIARI Georges, Monsieur

LEBORGNE Christian pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé, Madame LAUDICINA Florence, Monsieur DIAB Farid, Mademoiselle SITA Margaux)

Contre:

Abstention: 1 voix (Madame SALTZMANN Annie)

5. Aide d'urgence à une association

Le conseil municipal accorde une subvention de 4000 euros pour l'association Marie France Azziz. Décide d'annuler et de remplacer l'annexe IV B1.6 du budget primitif 2009 afin d'attribuer à l'association la subvention 2009 suivante ci-dessus :

Vote : Même nombre de votant que le 1er point

6. Renouvellement des séjours en classes de découverte

Le conseil municipal décide pour l'année 2010 le renouvellement des séjours en classes de découverte

Vote : Même nombre de votant que le 1er point

7. Renouvellement des séjours hiver

Le conseil municipal décide le renouvellement des séjours hiver pour l'année 2010

Vote : Même nombre de votant que le 1er point

8. Modification de 4 postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique à temps non complet

Le conseil municipal décide la modification de 4 postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique à temps non complet

Vote : Même nombre de votant que le 1er point

Séance levée à 22 h 50